



ÉTANCHÉITÉ DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE GAZ NATUREL

INTERVENTION / MISE EN SERVICE

N° TTG :

CLIENT		INSTALLATION (si différente du client)	
NOM, prénom :		Adresse :	
Adresse : 2/221 rue P. L.	
6061 Montigny		
COMPTEUR		COMPTEUR ENLEVÉ (à compléter uniquement dans le cas d'un remplacement)	
Marque : Broyard		Marque :	
Calibre : 64 Année : 2018		Calibre : Année :	
Numéro : 37830510		Numéro :	
Index : 02000		Index :	

Relevé après 10 min : Litres

Remarque :

Relevé au début : Litres

Débit/10 min : Litres $\times 6 \rightarrow$ Litres/heure

1. L'installation peut être mise en service

- Installation étanche
- Un léger manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite ≤ 6 l/h).
L'installation est mise en service ; cependant, le client doit impérativement et dans les plus brefs délais rechercher l'origine de la fuite sur l'installation intérieure et procéder à la réparation requise. À cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel »⁽¹⁾ (Cerga).

2. L'installation ne peut pas être mise en service

- Un manque d'étanchéité a été constaté (débit de fuite > 6 l/h).
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert.
- Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constatée. Ce constat ne remplace pas un contrôle de conformité ultérieur par un installateur habilité « gaz naturel » ou un organisme de contrôle.
- Constat suite à un appel Odeur gaz (débit de fuite > 0 l/h)

3. Remarques

Pour être mise en service au client

Établi par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : 152364	NOM, prénom :
Prénom :	Adresse :
Date : 12 / 11 / 2018	Qualité : propriétaire / locataire Autres :
Signature	J'ai été préalablement informé par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾ . En signant le présent document, je reconnais expressément que le distributeur de gaz ou son représentant s'est bien assuré (conformément à l'article 48 de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971) de l'étanchéité à la pression de distribution de toute l'installation intérieure de gaz se trouvant dans l'immeuble dont l'adresse figure ci-dessus. Ma responsabilité d'utilisateur de réseau pourra être engagée en cas d'accident dont l'origine se trouverait sur l'installation intérieure. Je m'engage à faire remédier sans délais au(x) défaut(s) constaté(s).
Signature	Signature

⁽¹⁾ À l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle.

Gestionnaires des Réseaux de Distribution

Province du Brabant wallon

SEDILEC - www.sedilec.be

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 Louvain-la-Neuve
TVA BE 0222.548.583 – RPM Nivelles

Province du Hainaut

IEH - www.ieh.be

Intercommunale d'électricité du Hainaut

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi
TVA BE 0223.414.061 – RPM Charleroi

IGH - www.igh.be

Intercommunale de gaz du Hainaut

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi
TVA BE 0228.524.872 – RPM Charleroi

SIMOGEL - www.simogel.be

Société intercommunale pour la distribution du gaz, de l'électricité et de la télédistribution dans la région de Mouscron

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Rue du Gaz, 16 à 7700 Mouscron
TVA BE 0201.258.172 – RPM Tournai

Province de Namur

IDEG - www.ideg.be

Intercommunale d'électricité et de gaz – Namur

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Avenue Albert 1er, 19 à 5000 Namur
Reg. Soc. Civ. Namur 1
TVA BE 0201.400.308 – RPM Namur

Province du Luxembourg

INTERLUX - www.interlux.be

Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la Province du Luxembourg

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Siège social : Avenue du Général Patton, 237 à 6700 Arlon
TVA BE 0204.360.687 – RPM Arlon

Province de Liège

INTEREST / INTEROST - www.interest.be / www.interost.be

**Société intercommunale d'électricité et de gaz des régions de l'Est
Interkommunale Elektrizitäts- und Gasgesellschaft der Ostgebiete**

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre 1er de la troisième partie du même code.

Interkommunale koöperative Vereinigung mit beschränkter Haftung, verwaltet laut Dekret vom 19. Juli 2006 welches das Buch V des ersten Teils des Kodes der örtlichen Demokratie und der Dezentralisierung abändert sowie das Buch 1 des dritten Teils des selben Kodes.

Siège social : Vervierser Straße, 64 - 68 à 4700 Eupen
Reg. Soc. Civ Eupen 10
TVA BE 0205.843.502 – RPM Eupen

Gesellschaftssitz : Vervierser Straße, 64 - 68 in 4700 Eupen
ZUD Eupen 10
MwSt. BE 0205.843.502 – RJP Eupen

INTERMOSANE - www.intermosane.be

**Intercommunale de distribution d'électricité en Province de Liège
Intercommunale voor elektriciteitsdistributie in de Provincie Luik**

Association intercommunale coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales

Coöperatieve intercommunale vereniging met beperkte aansprakelijkheid bestuurd door de wet van 22 december 1986 betreffende de intercommunales.

Siège social : Hôtel de Ville de et à 4000 Liège
Reg. Soc. Civ. Liège 17
TVA BE 0204.260.125 – RPM Liège

Maatschappelijke zetel : Stadhuis van en te 4000 Luik
Reg. Burgerlijke Vennootschappen Luik 17
BTW BE 0204.260.125 – RRP Luik



PROJET TECHNIQUE DE LA REVISION DES TRAVAUX REALISES EN 1988
EN VUE DE LA REVISION DES TRAVAUX REALISES EN 1988

Le présent projet technique a pour objet de définir les modalités de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988 en vue de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988.

Le présent projet technique a pour objet de définir les modalités de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988 en vue de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988.

Le présent projet technique a pour objet de définir les modalités de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988 en vue de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988.

Le présent projet technique a pour objet de définir les modalités de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988 en vue de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988.

RESERVE DE FONCTIONNEMENT	RESERVE DE FONCTIONNEMENT
RESERVE DE FONCTIONNEMENT	RESERVE DE FONCTIONNEMENT
RESERVE DE FONCTIONNEMENT	RESERVE DE FONCTIONNEMENT

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Le schéma isométrique de l'installation a pour objet de définir les modalités de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988 en vue de la rétro-commission des travaux réalisés en 1988.

